

Marcot

la  Plagne

Compte-Rendu *Conseil Municipal*

03 AOUT 2009



Fleurissement 2009



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AOUT 2009

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
MM. Robert ASTIER, André BROCHE, adjoints,
Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale
MM. René ALLAMAND, David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET,
Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS,
conseillers municipaux.

Excusés : M. Joël OUGIER SIMONIN, adjoint (pouvoir à Marin VIVET GROS), M. Bernard AUBONNET, ad-
joint (pouvoir à Richard BROCHE), M. Michel BORLET, Conseiller Municipal (pouvoir à Jean Marie GERMAIN).

Absente : Mme Sylvie MAITRE, adjointe,
Laurent BOCH est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2009. Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Affaires Générales

1. CONVENTION POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE L'ALPAGE DE BOZEL

Marin VIVET GROS rappelle que chaque été, la Commune de Macot La Plagne met à disposition de la Commune de Bozel des ressources en eau sur l'alpage de Bozel. Une convention organisant les conditions et modalités d'utilisation doit être signée entre les deux communes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention. (Votants : 18, pour : 18)

2. MARCHÉ AMBULANT DE PLAGNE CENTRE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait récemment délibéré pour modifier le jour du marché ambulant de Plagne Centre pour des raisons de sécurité et d'organisation. Il avait été décidé de le fixer pour les saisons à venir le mardi.

Monsieur le Maire fait part de l'échange réalisé avec Monsieur le Président du syndicat des commerçants de France-pays de Savoie, qui a fait savoir que cette solution n'était pas satisfaisante pour les commerçants ambulants.

Monsieur le Maire propose donc, en alternative, de maintenir le jour du marché le samedi mais de le déplacer en face de la place PERRIERE, de l'autre côté en contrebas de la RD.

Il ajoute que cette proposition a obtenu l'avis favorable du syndicat professionnel précité.

Robert ASTIER demande si toutes les conditions de sécurité sont bien respectées, pour les usagers, à cet emplacement. De plus, il pose le problème d'accès aux aires de déneigement. Laurent BOCH fait également part de son inquiétude par rapport au déneigement et propose de descendre l'emplacement en face de la salle omnisports.

Monsieur le Maire explique que le marché sera implanté entre les deux aires de déneigement qui seront ainsi maintenues.

Après avoir rappelé que des bornes électriques sont à la disposition des commerçants ambulants sur la place PERRIERE, Robert ASTIER demande s'il a été vérifié l'existence d'une alimentation électrique sur cet emplacement. Monsieur le Maire prend note de cette remarque et précise qu'une vérification sera réalisée par les services techniques.

Le conseil municipal décide de maintenir le jour du marché le samedi, et de le déplacer en face de la place Perriere, de l'autre côté en contrebas de la RD. (Votants : 18, Pour : 18)

3. ADHÉSION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSÉES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Macot La Plagne a été classée commune touristique par arrêté préfectoral.

Afin d'aider la commune dans les démarches pour le classement en station touristique, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques.

Cette association assure une liaison permanente avec les pouvoirs publics et aide au développement du potentiel touristique des communes.

La cotisation annuelle pour Macot La Plagne s'élèverait à 478 euros.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de Macot La Plagne à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques. (Votants : 18, pour :18)

Finances

1. MONTANTS DES LOTS ATTRIBUÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

André BROCHE rappelle que chaque année est organisé le concours des maisons fleuries qui récompense les propriétés, habitations, terrasses ou balcons fleuris avec le plus de soin et de goût.

Il explique que les lots sont attribués aux lauréats sous forme de bons d'achat dans des commerces déterminés au préalable.

Il propose, pour le concours 2009, de fixer les montants des lots attribués, toutes catégories, confondues comme suit :

1^{er} prix : 120 euros , 2^{ème} prix : 100 euros, 3^{ème} prix : 70 euros, 4^{ème} prix : 40 euros, 5^{ème} prix : 10 euros.

Le conseil municipal approuve les montants des lots pour le concours 2009 tels que définis ci dessus. (Votants : 18, pour : 18)

Travaux

1. MARCHÉ CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX EN BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Paul BROCHE rappelle la consultation lancée fin juin afin de désigner les entreprises qui assureraient les travaux pour le réaménagement de l'ancienne fruitière et des 3 boxes, situés sous la Place Charles De Gaulle, en bibliothèque communale, décomposée en 13 lots.

A l'issue de la procédure, Paul BROCHE explique que deux lots ont été infructueux et que 11 lots ont été attribués comme suit :

- Lot 1 - Démolition, Terrassement, Gros oeuvre à l'entreprise Construction Savoyarde(73 Macot La Plagne) pour un montant de 59 271,80 €HT.
- Lot 3 - Menuiseries extérieures bois à l'entreprise SARL DURAZ Entreprise (73 BOZEL) pour un montant de 19 388,20 €HT.
- Lot 4 - Menuiserie intérieure à l'entreprise SARL DURAZ Entreprise (73 BOZEL) pour un montant de 14 577,30 €HT.
- Lot 5 - Vitrierie à l'entreprise GROLLA VERRES SAS (73 MOUTIERS) pour un montant de 9 910,70 €HT
- Lot 6 - Cloisons, Doublages, Faux Plafonds à l'entreprise GASTINI SAS (73 MOUTIERS) pour un montant de 21 124,17 €HT.
- Lot 7 - Chapes à l'entreprise SARL A.N.S CHAPES (74 POISY) pour un montant de 5 813,38 €HT.
- Lot 8 - Carrelage, Faïence à l'entreprise Construction Savoyarde (73 MACOT LA PLAGNE) pour un montant de 3 208,75 €HT.
- Lot 9 - Peinture à l'entreprise BONNEVIE VICTOR (73 Salins Les Thermes) pour un montant de 8 725,13 €HT.
- Lot 10 - Sols souples à l'entreprise Clément JAY (73 AIME) pour un montant de 6 024,30 €HT.
- Lot 11 - Serrurerie à l'entreprise BELLET Industrie (73 HERMILLON) pour un montant de 2 660,00 €HT.
- Lot 13 - Electricité, Courants faibles à l'entreprise SARL RELIER Electricité (73 Les Avanchers) pour un montant de 33 841,00 €HT.

Paul BROCHE précise que les deux lots infructueux ont été relancés par voie de procédure adaptée et sont en cours d'analyse. L'estimation prévisionnelle des travaux de ces deux lots est de l'ordre de 46 000 euros HT.

Il demande au conseil municipal d'approuver l'attribution des lots comme cités ci dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à valider les attributions à venir des lots restants.

Le conseil municipal approuve l'attribution des lots tels que définis ci dessus et autorise Monsieur le Maire à valider les attributions à venir des lots restants. (Votants : 16, Pour : 12, contre : 4 Marin VIVET GROS (+ pouvoir Joël OUGIER SIMONIN), Patrice MEREL, René ALLAMAND, abstention :2 David ALLEMOZ, Robert ASTIER)

2. DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE A L'ÉCOLE MATERNELLE DE PLAGNE CENTRE

Dans le cadre de la rénovation des galeries, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaménager le hall d'entrée de l'école maternelle de Plagne Centre.

Robert ASTIER explique qu'il s'agit également d'élargir la galerie du Ventoux pour retrouver sa largeur initiale et de créer un couloir sur l'extérieur de l'école (côté Maison du Tourisme/La Poste).

Patrice MEREL demande quelle position a prise la collectivité par rapport à l'emplacement de l'ascenseur.

Robert ASTIER répond que, suite aux visites sur le terrain réalisées par la commission travaux, il a été décidé de le déplacer, ce qui implique de réaménager le hall d'entrée de cette galerie.

André BROCHE informe le conseil municipal que la commission d'élus créée pour ce projet va se réunir tous les dix jours afin de travailler sur les plans d'exécution et avancer sur ce projet. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un permis de construire pour l'aménagement de l'entrée à l'école maternelle de Plagne Centre.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire. (Votants : 18, pour : 18)

3. APPROBATION DES PLANS DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE

Afin de mener à bien le projet de réaménagement des galeries de Plagne Centre, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de déposer un permis de construire.

Il ajoute que le permis concerne l'ensemble du projet et sera porté par l'Union Syndicale des Propriétaires et copropriétaires de Plagne Centre.

Ce réaménagement s'appliquant sur des parties communales, le conseil municipal doit valider les plans déposés par l'US.

Monsieur le Maire explique que le permis déposé repose sur le premier projet. Un PC modificatif, s'il y a lieu, prendra en compte les rectifications apportées par le conseil municipal.

Mais, il est nécessaire de déposer ce permis, dès aujourd'hui, afin de pouvoir débiter les travaux au printemps 2010 car les délais d'instructions sont relativement longs (8 mois).

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce permis est un simple document administratif et que les plans d'exécutions pourront être encore modifiés.

Marin VIVET GROS demande qu'un compte rendu soit réalisé suite aux réunions de la commission créée pour ce projet. Monsieur le Maire prend acte de la demande et fera part de celle-ci au cabinet MAIRONI.

Paul BROCHE s'inquiète qu'un premier permis soit déposé sans tous les aménagements souhaités par la commune car un recours pourrait être réalisé sur le PC modificatif.

Dans ce cas là, Monsieur le Maire explique que seuls les travaux de base et d'accessibilité seraient réalisés.

René ALLAMAND demande si les copropriétés vont bientôt donner leur accord final.

Monsieur le Maire répond que ces dernières doivent se réunir cet automne afin de donner une décision pour la fin de l'année. Il précise qu'il va tenter de participer à l'ensemble des Assemblées Générales qui vont avoir lieu sur ce sujet.

Marin VIVET GROS estime que Bernard AUBONNET s'est un peu trop engagé concernant une aide apportée par la commune, dans la rénovation des devantures des commerçants.

Monsieur le Maire rappelle que l'engagement de la Commune n'est effective qu'après une délibération ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Robert ASTIER pose la question de la prise en charge financière de l'entretien des ascenseurs prévus dans le projet. Monsieur le Maire précise que ces derniers seront sur le domaine public donc la prise en charge revient à la commune.

Le conseil municipal valide les plans "permis de construire" déposés pour l'aménagement et la rénovation des galeries de Plagne Centre. (Pour : 15, Absention : 3 Marin VIVET GROS (+pouvoir Joël OUGIER SIMONIN) et Patrice MEREL)

Urbanisme

1. ACQUISITIONS DE DIVERSES PARCELLES AUX CONSORTS ASTIER PERRET PIERRE

Pierre OUGIER rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de projets, il est nécessaire que la collectivité se crée une réserve foncière afin de faciliter les échanges de terrain le moment venu.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de parcelles appartenant aux consorts ASTIER PERRET Pierre d'une surface totale de 4533 m² au prix de 8 483,29 euros. (Votants : 18, pour : 18)

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 septembre 2009 à 19h30 en salle du conseil, mairie de Macot La Plagne.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME (CCCA)

Monsieur le Maire souhaiterait qu'un représentant de la commune, au minimum, soit présent à tous les conseils de la CCCA et notamment en son absence.

NUISANCES SONORES

Robert ASTIER fait part de la demande des copropriétaires de l'immeuble Phoenix à Belle Plagne de rencontrer Monsieur le Maire afin d'évoquer les nuisances sonores dues à la gare routière située en dessous.

Monsieur le Maire propose de les recevoir dans la semaine et demande qu'ils appellent la mairie pour confirmation.

SECURITE

Patrice MEREL souhaite attirer l'attention des habitants de la commune sur la dangerosité des feux de broussailles, notamment en période de sécheresse.

Il demande à ces derniers d'être particulièrement vigilants et de ne pas hésiter à utiliser plutôt les différentes déchetteries pour déposer les déchets verts.

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Monsieur le Maire informe le conseil que les murs du cabinet de kinésithérapie de Plagne Centre ont été vendus. Les actuels gérants sont donc à la recherche d'un nouveau local et sollicitent la commune en ce sens. Monsieur le Maire précise que ces derniers seraient même prêts à construire si une surface était disponible.

Monsieur le Maire ne voit qu'un seul endroit constructible : la surface parallèle au couloir reliant le local de la MATO à la place de la cheminée, du côté du parking de la Meije.

Cette proposition pourrait être envisagée et étudiée dans les réflexions sur le réaménagement de la place de la cheminée, menées dans le projet de rénovation des galeries.

De même, Monsieur le Maire a eu un entretien avec M. BABOLAT, docteur à Plagne Centre, qui souhaite alerter la commune sur les difficultés que vont rencontrer les médecins dans l'avenir pour assumer la charge de leur local (location très onéreuse). Il faudra également intégrer cette problématique dans le projet en cours cité ci-dessus.

SANDWICHERIE

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme PETIT d'installer une sandwicherie au niveau de la salle hors sacs en haut des escaliers intérieurs.

Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande, la salle hors sacs étant un bâtiment public.

SALLE HORS SACS DE PLAGNE CENTRE

Laurent BOCH suggère de murer et de remblayer le trou devant la salle hors sacs car son accès devient difficile.

BÂTIMENT EDELWEISS À PLAGNE 1800

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un PC modificatif a été déposé pour transformer un local poubelle en local dépôt. Celui ci a été accordé. La commune devra donc être vigilante au respect de la destination de ce dernier.

LES RHODODENDRONS

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu dernièrement en Mairie les éventuels repreneurs des Rhododendrons, la société OLEA. La société OLEA est pour l'instant prête à exploiter ce bâtiment en l'état pour l'hiver 2009/2010. En revanche, de gros travaux sont à envisager dans les années futures pour la remise en état de ce bâtiment et pour une optimisation de la gestion.

Une réunion est donc prévue jeudi 06 août avec la commission d'appel d'offres adhoc et les repreneurs afin de définir les modalités du partenariat.

PLAGNE VILLAGES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par M. Louis CASSERES, gestionnaire du village MONTANA à Tignes qui souhaitait savoir si des terrains étaient disponibles sur La Plagne.

Suite à une visite de la station avec Monsieur le Maire, MM. Joël OUGIER SIMONIN et Laurent BOCH, M. Louis CASSERES serait éventuellement intéressé par l'emplacement vacant de Plagne Villages (ex projet ARKOLIA).

CLUB DE BOBSLEIGH, LUGE ET SKELETON (CBLs)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la section Luge souhaite se séparer du CBLs et monter un club parallèle. En ce sens, elle demande à la Commune une subvention. Monsieur le Maire explique que la commune ne souhaite pas donner suite à cette demande pour le moment. Une réunion est prévue avec tous les membres du club concernés et différents élus prochainement pour discuter de ces problèmes.

CHÈQUE CÉSU

Ginette REBUFFET demande la raison pour laquelle la crèche de Plagne Centre ne prend pas les chèques CESU pour le règlement.

Monsieur le Maire précise que cela relève d'une volonté du conseil municipal. Il ajoute que si ce dernier est d'accord pour prendre en compte les chèques CESU dans les régies municipales, le conseil municipal devra adopter ce nouveau moyen de règlement par délibération. Il ajoute que des frais d'encaissement incombent à la collectivité.

Le conseil municipal donne son accord pour prendre en compte ce moyen de paiement. Cette délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

ECLAIRAGE PUBLIC

Ginette REBUFFET fait part des problèmes récurrents relatif à l'éclairage public dans la partie basse de Belle Plagne. Elle demande si une solution va être trouvée.

Robert ASTIER explique que la commune a découvert des branchements illégaux sur cet éclairage. Il précise qu'un ordre a été donné à l'entreprise CARRET VETTER d'oter ces branchements illégaux. Suite à cette opération, les problèmes devraient être réglés.

CIMETIÈRE DE MACOT

Ginette REBUFFET trouve que le cimetière de Macot est très mal entretenu. Elle demande s'il est prévu d'intervenir pour nettoyer et faucher celui ci.

Robert ASTIER prend note et assure que les consignes seront passés au service concerné.

FÊTE DE BELLE PLAGNE

Ginette REBUFFET estime que l'animation "poussée de Bob" à la fête de Belle Plagne n'est pas sécurisée du tout. Elle demande que des consignes soient passées aux personnes organisatrices pour les années futures.

EXTRACTION DE SABLE

Robert ASTIER informe le conseil municipal qu'un accord verbal avait été passé avec l'entreprise BOCH leur donnant droit à récupérer du sable gratuitement sur le chantier du télésiège de la Bergerie, en contrepartie d'un travail réalisé pour la commune (déplacement benne à verres).

Il ajoute que la quantité de sable prélevée a été plus importante que prévue, la commission des travaux a ainsi décidé de facturer le surplus.

Monsieur le Maire explique que cette facturation doit faire l'objet d'une délibération.

TERRAIN DE BOULES

David ALLEMOZ explique que certains commerçants n'ont pas apprécié qu'un terrain de boules et une table de ping pong soient installés sur un terrain privé devant un restaurant à Plagne 1800.

Robert ASTIER explique que cette décision a été prise par le directeur de la MATO. Compte tenu des travaux en cours sur le front de neige de Plagne 1800, c'était le seul emplacement possible pour l'installation d'animation.

EQUIPE DE HOCKEY

Laurent BOCH informe que les "EAGLES", équipe de Hockey, ont donné à la Mairie une photo et leur médaille de 3ème place au championnat de France pour remercier la commune de la subvention qu'elle leur a accordée.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDE

N°PC	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315009M1012	MILLOT/MARTIN	Villard de Sangot	réhabilitation ancien bâti

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDES

N°DP	Demandeur	Adresse des Travaux	Travaux
07315009M5024	BERARD Armand	Lot la Forêt	Transformation 2 fenêtres en porte fenêtre
07315009M5023	SARL BMC MONTAGNE	LA ROCHE DU HAUT	Construction de 17,20 m ²

FÊTE DE L'ALPAGE

Ce dimanche, lors de la 9ème édition de la fête de l'alpage, Richard BROCHE, Maire de Macot La Plagne, Sylvie MAITRE, Adjointe au sociale, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, conseiller délégué au social et l'ensemble du conseil municipal avaient souhaité convié l'ensemble des aînés de la commune. Une soixantaine de personnes s'étaient inscrites pour cette journée incluant le repas de midi pris sur place. Sous un soleil radieux, les aînés ainsi que de nombreux touristes ont passé la journée au Dou du Praz en commençant par la messe célébrée par l'Abbé ROCHAIX, et ponctuée par de nombreuses animations.



65ÈME COMMÉMORATION DU PARACHUTAGE - 15 AOÛT



Après la messe célébrée par l'abbé Rochaix en plein air sur la place du monument aux morts à Plagne Centre, débutait la cérémonie du 65ème anniversaire du parachutage, en présence de Richard BROCHE, Maire de Macot La Plagne, d'Auguste PICOLLET, Conseiller Général du Canton d'Aime, de Jean Yves DUBOIS, Maire-adjoint.

Étaient également présents les différents présidents des associations des Anciens Combattants de la Vallée, les portes drapeaux, un piquet d'honneur du 7ème BCA, des pompiers de la Plagne, de la gendarmerie et un nombreux publics.

La gerbe était déposée par Richard BROCHE, Auguste PICOLLET, Jean Yves DUBOIS et Clément BERRARD, jeune de la commune de Macot La Plagne juste avant que ce dernier retrace l'historique de la nuit du 10 au 11 mars 1944 où 120 containers et 12 tonnes de matériel ont été largués sur les pâturages de Plagne Villages par un magnifique clair de lune.

Cette commémoration très forte en émotions et souvenirs précédait la fête de Plagne Centre où un public très nombreux participait aux différentes animations proposées.



Manifestations... Macot

Thé Dansant

Dimanche 13 septembre

Salle polyvalente de Macot La Plagne

Organisé par les aînés ruraux de Macot La Plagne

à partir de 15h

avec l'orchestre Evi Danse

Jo ARNAUD à l'accordéon et Yoann au clavier et au chant

Entrée : 10 euros

Buvette et pâtisseries

Réservation au 04 79 55 65 78

Fête de la pomme

Dimanche 11 octobre

Place Charles de Gaulle

Organisée par le comité des fêtes

Le comité des fêtes est à la recherche de bouteilles en plastique vides pour la fête de la Pomme. Possibilité de les déposer en mairie.

Manifestations... Aïme

Marché aux Puces

Dimanche 06 septembre

Centre ville d'Aïme

Report au dimanche 13 septembre en cas de pluie

Forum des associations

Diverses animations assurées par les associations du Canton

Renseignements : 04.79.55.57.14

Semaine bleue

Semaine nationale des Retraités et des Personnes Agées
Organisée par L'EHPAD (Maison de Retraite) d'Aïme et le CIAS d'Aïme.

Du 17 octobre au 23 octobre 2009

17 octobre : Portes ouvertes à l'EHPAD de 14h à 18h

19 octobre : 11h animation avec les enfants de la garderie à l'EHPAD (sur invitation)

20 octobre : 10h animation avec l'école primaire publique d'Aïme (sur invitation) à l'EHPAD

15h Projection d'un film à destination des personnes âgées - salle de cinéma - séance gratuite

20h30 Projection tous publics d'un film portant sur la mémoire "Loin d'elle" salle de cinéma - séance gratuite

21 octobre : Pièce de théâtre "le géant de granit" hommage à Raymond DEVOS à l'EHPAD sur invitation

22 octobre : 15h animation avec l'école du Pavillon et la bibliothèque d'Aïme

23 octobre : 15h conférence débat à l'EHPAD "j'ai la mémoire qui flanche... la mémoire et ses troubles"

Renseignements aux 04.79.24.02.40

Informations

Transports scolaires

Retrait des cartes de transports scolaires pour le canton d'Aïme

Du 1er au 18 septembre 2009 à la Communauté de Communes du Canton d'Aïme aux horaires suivants :

Lundi et Vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 17h

Mardi et Jeudi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 18h

Les cartes seront obligatoires à partir du 19/09/09
frais d'inscriptions à régler le jour du retrait de la carte.

Dauphiné Libéré

Le dauphiné libéré recherche un ou plusieurs correspondants, habitant sur la commune. Si vous aimez la vie dans votre village ou en station, et que vous voulez la faire partager, vous êtes peut être intéressé par une activité accessoire et indépendante de correspondant local de presse. Il suffit d'être disponible, motivé et d'un esprit curieux, et d'être équipé d'un appareil photo numérique et d'un ordinateur. Les candidatures sont à proposer en écrivant à Dauphiné Libéré, 15 place de la Gare, 73 700 Bourg Saint Maurice ou par internet : (redaction.tarentaise@ledauphine.com).

Ecole d'athlétisme - VEO 2000

Madhi, Julien et Christophe, les entraîneurs, seront présents dès :

Le mardi 8 septembre de 18h à 19h30 au stade la Maladière pour recevoir **les enfants de 6 à 14 ans** (des groupes seront faits selon les âges et le nombre d'enfants)

Le samedi 12 septembre de 17h à 18h30 pour les enfants de 10 à 14 ans (les plus grands seulement) au stade de Macot sous la salle polyvalente

2 séances gratuites possible avant l'inscription

Pour tous renseignements : Madhi 06.07.33.43.88 et Julien 06.67.18.86.02

Salle omnisports "Pierre LEROUX"

Horaires

Du Lundi 31 août au 22 octobre 2009

Du lundi au jeudi 10h/12h - 14h/18h

Permanence Mairie

Mardi : 9h00 à 13h00

La salle sera fermée du jeudi 22/10 /09 (18h) au 30/10/09 pour les vacances de Toussaint

Bibliothèque de la Plagne

Du mardi 1er septembre au jeudi 10 décembre

Mardi et jeudi 15h à 17h30

Fermeture du jeudi 22 octobre au soir au lundi 9 novembre inclus.

Crèche "les petits bonnets"

Fermeture de la crèche du 28 août au soir au 04 octobre 2009 inclus

Du Lundi 05 octobre au vendredi 11 décembre 2009

Lundi/mardi/jeudi/vendredi : 9h à 17h

Du Samedi 12 décembre 2009 au 24 avril 2010

Lundi au Dimanche : 8h30 à 18h30